



SOIXANTE-QUINZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point de l'ordre du jour provisoire 27.2

Transplantation d'organes et de tissus humains

Le CII reconnaît et soutient le rapport de l'OMS sur la transplantation d'organes et de tissus humains.

Le CII représente les nombreuses infirmières qui travaillent dans le domaine du don en fin de vie, dans le secteur des banques d'yeux et de tissus ainsi que dans les services de transplantation pour receveurs ; le CII défend les intérêts des patients. Nous appelons les États Membres à :

- s'engager à renforcer les plans d'action mondiaux et nationaux en matière de don et de transplantation, ainsi que la surveillance gouvernementale appropriée de ce secteur ;
- investir dans le développement ou l'amélioration du secteur des banques d'yeux et de tissus, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre, l'éthique, la réglementation, le financement, le suivi, la surveillance, les infrastructures et les pérennité des services locaux ;
- accorder un financement stable à l'OMS pour qu'elle applique ses cadres d'action mondiaux pour la transplantation de tissus et d'organes ; et
- donner aux acteurs non étatiques le soutien nécessaire à la mise en œuvre des « cadres ».

Ces recommandations amélioreront l'accès aux services de transplantation d'organes et de tissus dans le monde. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous à la réalisation de ce programme important.